



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott, le _____ في نواكشوط

N° _____ رقم

PROCES VERBAL
N° 44/CNCMP/2023
DU 29/05/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 29/05/2023 à 15h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

CPMP/ONAS (CPMP/ONAS)

SB E Juy P N

1°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe pour la réalisation des travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement pluvial des zones de Dar Naim et de l'Arrêt bus à Teyarett, dans les Moughataas de Dar Naim et Teyarett. **Réf : lettre N°01/CPMP/ONAS, reçue le 23 Mai 2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché passé par entente directe pour les motifs suivants :

-Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché passé par entente directe pour les motifs suivants :

- *Le choix du mode dérogatoire n'est pas justifié ;*
- *L'absence de précision des marchés pour lesquels les prix ont été cités comme justificatifs;*
- *L'absence de CVs du personnels clé ;*
- *L'absence de la liste du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux ;*
- *La présence d'incohérences au niveau du PV de négociation et la note comparative des prix (Le PV mentionne souvent l'entreprise BIS TP comme attributaire au lieu de GIE ACTIF)*
- *L'avance de démarrage doit être cautionnée à 100 % ;*
- *Le modèle de marché approuvé par l'ARMP n'est pas respecté.*

2°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe pour la réalisation des travaux de construction des digues ainsi que les travaux des stations de pompage d'El Basra dans la Moughataa de Sebkha et de Dar El Beida dans la Moughataa d'El Mina. **Réf : lettre N°01/CPMP/ONAS, reçue le 23 Mai 2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché passé par entente directe pour les motifs suivants :

- *Le choix du mode dérogatoire n'est pas justifié ;*
- *L'absence de précision des marchés pour lesquels les prix ont été cités comme justificatifs;*
- *L'absence de CVs du personnels clé ;*
- *L'absence de la liste du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux ;*
- *La présence d'incohérences au niveau du PV de négociation et la note comparative des prix (Le PV mentionne souvent l'entreprise GIE-Actif comme attributaire au lieu de BIS TP)*
- *L'avance de démarrage doit être cautionnée à 100 % ;*
- *Le modèle de marché approuvé par l'ARMP n'est pas respecté.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)



1°/s **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe pour les travaux de construction de deux stades Teyarett et Dar Naim. **Réf : lettre N0129/CPMP/MHUAT, reçue le 24 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 155 067 220 MRU TTC et un délai d'exécution de 15 mois, sous réserves d'harmoniser le délai d'exécution au niveau du CCAP.

Commission de Passation des Marchés Publics de l'ISKAN (CPMISKAN)

1°/- **Examen** du PPM de la Société National d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat et de Promotion et de Gestion Immobilière (ISKAN) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 002 du 29/05/2023/CPMP/ISKAN reçue le 29/05/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ISKAN approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

1°/- **Examen** d'un projet de marché relatif aux travaux de fixation de dunes avec services connexes de formation prévue dans le cadre du projet PNISER. **Réf : lettre N°0178/CPMP/MHA, reçue le 24 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec l'ONG LCP pour un montant de 2 047 908 MRU HTT et un crédit d'impôt corrigé de 288 528 MRU avec un délai d'exécution de 04 semaines.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

